

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation



Province de Québec MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 6 décembre 2017 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s la conseillère et les conseillers suivant(e)s : madame Danielle Barrette ainsi que messieurs Robin Paradis, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire suppléant, madame Hélène Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Absents : Messieurs Gontran Tremblay et Roberto Emond.

Le président, madame Hélène Tremblay, ouvre la séance ordinaire à 19h.

17-12-7069

ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2017/ Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 30 novembre 2017. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 30 novembre 2017 et des comptes à payer au 6 décembre 2017. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
 - 5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal. (Info)
 - 5.2 Gestion du personnel/ Agent de développement/ Offre d'emploi/ Recommandation du comité de sélection. (Rés.)
 - 5.3 Gestion du personnel/ Agent de développement/ Offre d'emploi/ Embauche. (Rés.)
 - 5.4 Horaire du bureau pendant la période des Fêtes. (Rés.)
 - 5.5 Règlement décrétant la tarification des différentes salles et des services municipaux pour 2018. (Avis de motion)
 - 5.6 Délégation de responsabilités aux conseillers. (Info)
- 6.0 Aménagement et urbanisme :
 - 6.1 Schéma d'aménagement/ Adoption du projet de règlement no. 17-285/ Plan d'urbanisme. (Rés.)
 - 6.2 Schéma d'aménagement/ Adoption du projet de règlement de zonage no. 17-286. (Rés.)
 - 6.3 Schéma d'aménagement/ Adoption du projet de règlement de lotissement no. 17-287. (Rés.)
 - 6.4 Schéma d'aménagement/ Adoption du projet de règlement de construction no. 17-288. (Rés.)
 - 6.5 Schéma d'aménagement/ Adoption du projet de règlement sur les permis et les certificats no. 17-289. (Rés.)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

- 6.6 Schéma d'aménagement/ Adoption du projet de règlement sur les dérogations mineures no. 17-290. (Rés.)
- 6.7 Schéma d'aménagement/ Adoption du projet de règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no. 17-291. (Rés.)
- 7.0 Loisirs et culture :
 - 7.1 Camp de jour/ Demande d'aide financière dans le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale. (Rés.)
 - 7.2 Exposition artiste Stéphanie Gagnon/ Acquisition d'une toile par la Municipalité. (Rés.)
 - 7.3 Camping/ Travaux imprévus/ Correction résolution no. 17-11-7067. (Rés.)
 - 7.4 Club Bourane/ Renouvellement de passage pour véhicules hors route saison 2017-2018. (Rés.)
- 8.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 8.1 Demande d'aide financière/ Anne-Sophie Paquet/ Pratique de la zumba. (Rés.)
- 9.0 Correspondance.
- 10.0 Affaires nouvelles :
Nil.
- 11.0 Période de questions.
- 12.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-12-7070

PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2017 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-12-7071

FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2017

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2017.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-12-7072

FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 30 NOVEMBRE 2017 ET DES COMPTES À PAYER AU 6 DÉCEMBRE 2017/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 6 décembre 2017 qui totalise un montant de 7 624.54\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 30 novembre 2017 qui totalise un montant de 165 600.70\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Remis à une séance ultérieure.

Info

GESTION/ DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier ou secrétaire-trésorier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre le relevé identifiant les membres du Conseil qui ont déposé, ou non, une déclaration d'intérêts pécuniaires au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Les élus ayant déposé leur déclaration en date de la présente séance sont :

- Monsieur Gontran Tremblay
- Madame Hélène Tremblay
- Monsieur Roberto Emond
- Monsieur Robin Paradis
- Madame Danielle Barrette
- Monsieur Lucien Savard
- Monsieur Hygan Tremblay

17-12-7073

GESTION/ GESTION DU PERSONNEL/ AGENT DE DÉVELOPPEMENT/ OFFRE D'EMPLOI/ RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 17-11-7052 permettant l'appel de candidature pour le poste d'agent(e) de développement à la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la période de mise en candidature s'est terminée le 1^{er} décembre à midi;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été menées à l'aide d'une grille par le comité de sélection formé de deux (2) conseillers, de la coordonnatrice du service de développement économique de la MRC Haute-Côte-Nord et du directeur général de la Municipalité;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'en regard de l'analyse des dossiers des candidats et des entrevues menées avec ces derniers, le comité de sélection recommande le meilleur candidat au conseil municipal, soit monsieur Christopher Delaunay au poste d'agent de développement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'entériner la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal entérine la recommandation du comité de sélection d'embaucher monsieur Christopher Delaunay pour le poste d'agent de développement municipal.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-12-7074

GESTION/ GESTION DU PERSONNEL/ AGENT DE DÉVELOPPEMENT/ OFFRE D'EMPLOI/ EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 17-12-7072 entérinant la recommandation du comité de sélection de procéder à l'embauche de monsieur Christopher Delaunay pour le poste d'agent(e) de développement municipal;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection stipule que monsieur Christopher Delaunay est le meilleur candidat pour occuper le poste d'agent de développement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à l'embauche de monsieur Delaunay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE monsieur Christopher Delaunay soit embauché au poste d'agent de développement municipal pour la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE son premier jour de travail soit établi comme étant le 8 janvier 2018;

QU'il reçoive un traitement annuel de 40 000\$ pour un horaire de 35 heures par semaine;

QUE monsieur Delaunay soit soumis à une période probatoire de six (6) mois s'échelonnant du 8 janvier au 8 juin 2018;

QUE suite à cette période probatoire, le directeur général et secrétaire-trésorier fasse rapport au Conseil en indiquant le rendement de monsieur Delaunay et si son lien d'emploi doit être maintenu ou non.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-12-7075

GESTION/ HORAIRE DU BUREAU PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT QUE le directeur général ne peut s'appuyer sur un Règlement ou une Politique de conditions de travail pour statuer sur l'horaire du bureau pendant la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT QUE les employés sans contrat de travail doivent être informés des journées payées en plus des jours fériés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'horaire du bureau pendant la période des Fêtes consiste en une fermeture du 20 décembre 2017 à 16h jusqu'au jeudi 4 janvier 2018 à 9h.

QUE les employés sans contrat reçoivent le même traitement que les employés à contrat à savoir qu'ils disposent de trois journées mobiles à placer dans la période du temps des Fêtes au besoin.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Avis de motion

GESTION/ RÈGLEMENT DÉCRETANT LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTES SALLES ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR 2018

AVIS DE MOTION

Je, soussignée, Danielle Barrette, conseillère, donne par la présente, avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté un règlement décrétant la tarification des différentes salles et des services municipaux pour l'année 2018 et ayant aussi pour objet d'abroger et remplacer le règlement no. 16-277.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, 6 DÉCEMBRE 2017.

Danielle Barrette, conseillère no. 4

Info

GESTION/ DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS AUX CONSEILLERS

Le maire suppléant informe les contribuables que des responsabilités ont été attribués aux conseillers lors de la séance de travail du 4 décembre dernier.

- Madame Hélène Tremblay : Communautaire
- Monsieur Roberto Emond : Développement économique
- Monsieur Robin Paradis : Aménagement et urbanisme et quelques dossiers en développement économique
- Madame Danielle Barrette : Loisirs et culture
- Monsieur Lucien Savard : Sécurité publique
- Monsieur Hygan Tremblay : Voirie et hygiène du milieu



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-12-7076

AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 17-285/ PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE l'article 110.3.1 de cette loi permet de procéder à la révision du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite également remplacer le règlement de lotissement et le règlement de zonage la même journée que l'adoption du plan d'urbanisme révisé, tel que prescrit par l'article 110.10.1 de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité adopte le présent projet de plan d'urbanisme la journée qu'elle adopte les projets de règlement de zonage et de lotissement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le Règlement de plan d'urbanisme no. 92-131 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption en janvier 2018, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil adopte, par la présente, le projet de règlement no. 17-285 intitulé «Plan d'urbanisme de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer» préparé par la firme Lemay daté du 31 mars 2017 et remis lors d'une rencontre de travail le 4 décembre 2017;

QUE le secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soient transmis à la MRC de La Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-12-7077

AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 17-286

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'urbanisme a été révisé et que le Conseil s'engage à rendre ses règlements d'urbanisme conformes à ce Plan;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Portneuf-sur-Mer peut modifier, abroger ou remplacer son règlement de zonage;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage no. 17-286 sera adopté le même jour où le Plan d'urbanisme (règlement no. 17-285) sera adopté;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le Règlement de zonage no. 92-132 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption en janvier 2018, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil adopte, par la présente, le projet de règlement no. 17-286 intitulé «Règlement de zonage» préparé par la firme Lemay daté du 31 mars 2017 et remis lors d'une rencontre de travail le 4 décembre 2017;

QUE le secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soient transmis à la MRC de La Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-12-7078

AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 17-287

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'urbanisme a été révisé et que le Conseil s'engage à rendre ses règlements d'urbanisme conformes à ce Plan;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Portneuf-sur-Mer peut modifier, abroger ou remplacer son règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de lotissement no. 17-287 sera adopté le même jour où le Plan d'urbanisme (règlement no. 17-285) sera adopté;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le Règlement de lotissement no. 92-134 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption en janvier 2018, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-12-7079

QUE le Conseil adopte, par la présente, le projet de règlement no. 17-287 intitulé «Règlement de lotissement» préparé par la firme Lemay daté du 31 mars 2017 et remis lors d'une rencontre de travail le 4 décembre 2017;

QUE le secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soient transmis à la MRC de La Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 17-288

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'urbanisme a été révisé et que le Conseil s'engage à rendre ses règlements d'urbanisme conformes à ce Plan;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Portneuf-sur-Mer peut modifier, abroger ou remplacer son règlement de construction;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le Règlement de construction no. 92-135 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption en janvier 2018, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

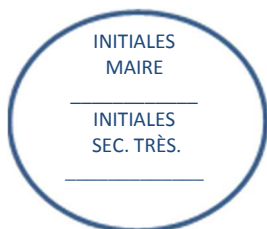
QUE le Conseil adopte, par la présente, le projet de règlement no. 17-288 intitulé «Règlement de construction» préparé par la firme Lemay daté du 31 mars 2017 et remis lors d'une rencontre de travail le 4 décembre 2017;

QUE le secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soient transmis à la MRC de La Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

17-12-7080

AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NO. 17-289

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE selon cette Loi, la Municipalité de Portneuf-sur-Mer peut modifier, abroger ou remplacer son règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE des projets de règlements de zonage sous le no. 17-286, de lotissement sous le no. 17-287, de construction sous le no. 17-288, de dérogation mineure sous le no. 17-290 et sur les plans d'aménagement d'ensemble sous le no. 17-291 ont été adoptés par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement comprend aussi les composantes énoncées à l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le Règlement sur les permis et certificats no. 92-301 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption en janvier 2018, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil adopte, par la présente, le projet de règlement no. 17-289 intitulé «Règlement sur les permis et certificats» préparé par la firme Lemay daté du 31 mars 2017 et remis lors d'une rencontre de travail le 4 décembre 2017;

QUE le secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soient transmis à la MRC de La Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-12-7081

AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NO. 17-290

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption en janvier 2018, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil adopte, par la présente, le projet de règlement no. 17-290 intitulé «Règlement sur les dérogations mineures» préparé par la firme Lemay daté du 31 mars 2017 et remis lors d'une rencontre de travail le 4 décembre 2017;

QUE le secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soient transmis à la MRC de La Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-12-7082

AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT NO. 17-291

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tiendra une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption en janvier 2018, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil adopte, par la présente, le projet de règlement no. 17-291 intitulé «Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble» préparé par la firme Lemay daté du 31 mars 2017 et remis lors d'une rencontre de travail le 4 décembre 2017;

QUE le secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soient transmis à la MRC de La Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-12-7083

LOISIRS ET CULTURE/ CAMP DE JOUR/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu un camp de jour en 2017 et qu'en regard du succès qu'il a connu, le conseil municipal souhaite garder ce service pour 2018;

CONSIDÉRANT QUE les parents ont apprécié les ajustements apportés en ce qui concerne l'horaire de début et de fin du camp de jour en 2017;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale existe et que la Municipalité peut y déposer une demande afin de bonifier l'offre de service actuelle du camp de jour 2018 et ainsi augmenter les heures de fréquentation et le nombre de semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le directeur général soit autorisé à déposer une demande d'aide financière au montant de 7 000\$ dans le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale afin de bonifier l'offre de service actuelle du camp de jour 2018 et ainsi augmenter les heures de fréquentation et le nombre de semaines.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-12-7084

LOISIRS ET CULTURE/ EXPOSITION ARTISTE STÉPHANIE GAGNON/ ACQUISITION D'UNE TOILE PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale Jean-Marie-Delaunay expose actuellement les toiles de l'artiste madame Stéphanie Gagnon originaire de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'encourager la culture locale en faisant l'acquisition d'une toile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une offre d'achat soit faite pour acquérir auprès de madame Stéphanie Gagnon, artiste peintre, la toile no. 12 au prix courant affiché soit 260\$.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-12-7085

LOISIRS ET CULTURE/ CAMPING/ TRAVAUX IMPRÉVUS/ CORRECTION RÉSOLUTION NO. 17-11-7067

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 17-11-7067 permettant la réalisation de travaux imprévus dans le cadre des investissements réalisés au camping de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a informé le conseil municipal qu'une fois les travaux imprévus achevés, les coûts rattachés à ces imprévus se chiffrent à 45 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter la précision à la présente résolution en indiquant le montant exact dédié à ces travaux imprévus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QU'un montant de 25 000\$ supplémentaire soit prévu pour réaliser les travaux imprévus au camping de Portneuf-sur-Mer;

QUE les sommes à déboursier pour ces travaux imprévus proviennent du surplus accumulé de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-12-7086

LOISIRS ET CULTURE/ CLUB BOURANE/ RENOUELEMENT DE PASSAGE POUR VÉHICULES HORS ROUTE SAISON 2017-2018

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal appuie les circulations demandées sur le chemin public du territoire de Portneuf-sur-Mer par le Club de motoneigistes Bourane de Rivière-Portneuf inc.;

QUE cet appui soit valide jusqu'à ce qu'il y ait des modifications aux demandes présentées pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

17-12-7087

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/ ANNE-SOPHIE PAQUET/ PRATIQUE DE LA ZUMBA

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement no. 16-277 décrétant la tarification des différentes salles et des services municipaux pour 2017;

CONSIDÉRANT QUE le règlement affecte à la hausse le taux horaire de location du gymnase par différentes catégories d'utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la facture de madame Anne-Sophie Paquet qui donne des cours de zumba a été majorée en janvier 2017 alors qu'elle avait pris engagement en décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE madame Paquet demande au conseil municipal de défrayer la totalité de cette hausse de 225\$ pour 10 séances, étant donné que l'activité Zumba est appréciée des utilisateurs/utilisatrices;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de permettre la tenue d'activités récréatives pour ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une fois qu'elle aura acquitté la totalité du montant qu'elle doit à la Municipalité, un montant de 225\$ soit versé à madame Anne-Sophie Paquet à même le budget de la politique familiale afin de maintenir l'activité Zumba;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

QUE le règlement de tarification des salles et des services municipaux qui sera adopté pour l'année 2018 prévoit un ajustement permettant de tenir les activités au profit de la population.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

CORRESPONDANCE

À la demande du président, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Info

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h34 pour se terminer à 19h45.

Sujets :

- Une contribuable informe le Conseil que la Salle de quilles La Boule argentée est actuellement en démarche afin de trouver une solution pour son logiciel de gestion des allées. Des coûts importants sont à prévoir.
- Une contribuable souhaite connaître le nom des personnes ayant appliqué sur le poste d'agent de développement de même que leur provenance.

17-12-7088

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h45, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY
Maire

Gontran Tremblay
Maire

Simon Thériault
Directeur général et
secrétaire-trésorier